



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission du développement

2011/0298(COD)

5.6.2012

AMENDEMENT 46

Projet d'avis

Eva Joly

(PE489.528v02-00)

la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant les marchés d'instruments financiers, abrogeant la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil (refonte)

Proposition de directive

(COM(2011)0656 – C7-0382/2011 – 2011/0298(COD))

AM\904299FR.doc

PE491.121v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

Amendement 46
Birgit Schnieber-Jastram, Gay Mitchell

Proposition de directive
Considérant 4

Texte proposé par la Commission

(4) La crise financière a révélé des faiblesses en termes de fonctionnement et de transparence des marchés financiers. L'évolution des marchés financiers a mis en lumière la nécessité de renforcer le cadre prévu pour la réglementation des marchés d'instruments financiers, afin d'accroître la transparence, de mieux protéger les investisseurs, d'affermir la confiance, de réduire les domaines non réglementés et de faire en sorte que les autorités de surveillance soient dotées de pouvoirs adéquats pour remplir leur mission.

Amendement

(4) La crise financière a révélé des faiblesses en termes de fonctionnement et de transparence des marchés financiers. L'évolution des marchés financiers a mis en lumière la nécessité de renforcer le cadre prévu pour la réglementation des marchés d'instruments financiers, afin d'accroître la transparence, de mieux protéger les investisseurs, d'affermir la confiance, de réduire les domaines non réglementés et de faire en sorte que les autorités de surveillance soient dotées de pouvoirs adéquats pour remplir leur mission. ***Les marchés de produits dérivés sur matières premières ayant une incidence sur les prix mondiaux des denrées alimentaires, le renforcement du cadre réglementaire est également nécessaire pour garantir la cohérence des politiques de développement, ainsi que le prévoit l'article 208 du traité FUE.***

Or. en